

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : ZP-5B
 Code du produit : Pas disponible

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant	Distributeur
Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T: 847-657-5300	

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification GHS

Acute Tox. 4 (Inhalation)
 Skin Irrit. 2
 Eye Dam. 1
 Carc. 1A (Inhalation)
 STOT RE 1

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer le cancer par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS) :

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison/médecin en cas de malaise. En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. Garder sous clé. Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE (GHS)

87% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (poussières/brouillard))

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. SUBSTANCES

Non applicable

3.2. MÉLANGES

Nom	Identificateur de produit	%
Talc	(n° CAS) 14807-96-6	60,29
Carbonate de calcium	(n° CAS) 1317-65-3	19,80
Polyalkylèneoxyde heptaméthyltrisiloxane	(n° CAS) 27306-78-1	6,21
Phosphate trisodique, dodécahydrate	(n° CAS) 10101-89-0	3,04
Alcools en C12-15 éthoxylés et propoxylés	(n° CAS) 68551-13-3	1,42
.alpha.-Méthyl-.oméga.-(allyloxy)poly(oxyéthylène)	(n° CAS) 27252-80-8	1,38
Métasilicate de sodium	(n° CAS) 6834-92-0	1,24
Silice cristalline, quartz	(n° CAS) 14808-60-7	0,38
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	(n° CAS) 7173-51-5	0,36
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-53-6	0,20

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

- Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Symptômes/lésions après inhalation : Nocif par inhalation. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

- Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes de silicium, formaldéhyde.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL
6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Pour la rétention : Contenir le déversement puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Réduire au minimum le dégagement de poussière. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage : Récupérer la substance déversée avec un aspirateur ou un autre moyen et la placer ensuite dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

6.3. RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE
7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Réduire à un minimum la production de poussières. La tenue des lieux propre est un important facteur pour empêcher l'accumulation de la poussière. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Talc (14807-96-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³ (pas d'amiante et <1% de silice cristalline, fraction respirable)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	2 mg/m ³ (fraction respirable)
USA - IDLH	US IDLH (mg/m ³)	1000 mg/m ³ (pas d'amiante et <1% de quartz)
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	2 mg/m ³ (pas d'amiante et <1% de quartz - poussières alvéolaires)
Carbonate de calcium (1317-65-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (poussière totale)
		5 mg/m ³ (fraction respirable)
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (poussière totale)
		5 mg/m ³ (poussières alvéolaires)
Polyalkylèneoxyde heptaméthyltrisiloxane (27306-78-1)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Phosphate trisodique, dodécahydrate (10101-89-0)		
ACGIH	Non applicable	

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Phosphate trisodique, dodécahydrate (10101-89-0)		
OSHA	Non applicable	
Alcools en C12-15 éthoxylés et propoxylés (68551-13-3)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
.alpha.-Méthyl-oméga.-(allyloxy)poly(oxyéthylène) (27252-80-8)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Méta-silicate de sodium (6834-92-0)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
OXY	OXY REL Ceiling	3 mg/m ³
Silice cristalline, quartz (14808-60-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	0,025 mg/m ³ (fraction respirable)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	0,1 mg/m ³
USA - IDLH	US IDLH (mg/m ³)	50 mg/m ³ (poussières alvéolaires)
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	0,05 mg/m ³ (poussières alvéolaires)
Chlorure de didécyl-diméthylammonium (7173-51-5)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Particules non réglementée autrement (PNOR) et Particules non classées autrement (PNOC)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particules inhalables)
		3 mg/m ³ (particules respirables)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (poussière totale)
		5 mg/m ³ (fraction respirable)
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc. sous les limites permises.
Protection des mains	: Porter des gants résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter des lunettes de protection (contre les poussières/les éclaboussures, correctement ajustées) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres renseignements	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre granuleuse
Couleur	: Blanc

Odeur	: Légère à inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 10,3 (10% dans l'eau)
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflamabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: 20% dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Acides. Oxydants puissants.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, oxydes de silicium, formaldéhyde.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Nocif par inhalation.

ZP-5B	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
CL50 inhalation rat	>1.0 mais ≤5.0 mg/l/4h (Estimation de la toxicité aiguë calculée)

Polyalkylèneoxyde heptaméthyltrisiloxane (27306-78-1)	
DL50 orale rat	4920 µl/kg
CL50 inhalation rat	2 g/m³/4h

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Phosphate trisodique, dodécahydrate (10101-89-0)	
DL50 orale rat	7400 mg/kg

Alcools en C12-15 éthoxylés et propoxylés (68551-13-3)	
DL50 orale rat	1350 mg/kg
DL 50 cutanée rat	2000 mg/kg

Méta-silicate de sodium (6834-92-0)	
DL50 orale rat	1153 mg/kg

Silice cristalline, quartz (14808-60-7)	
DL50 orale rat	500 mg/kg

Chlorure de didécylidiméthylammonium (7173-51-5)	
DL50 orale rat	84 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer par inhalation.

Talc (14807-96-6)	
Groupe IARC	3 – Inclassable (Talc not containing asbestiform fibres)
Statut NTP (National Toxicology Program)	1 - Preuves de cancérogénicité

Silice cristalline, quartz (14808-60-7)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	2 - Substance reconnue cancérogène pour l'être humain

Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/lésions après inhalation	: Nocif par inhalation. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et une gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Talc (14807-96-6)	
CL50 poisson 1	> 100 g/l (96 h - Brachydanio rerio [semi-statique])

Méta-silicate de sodium (6834-92-0)	
CL50 poisson 1	210 mg/l (96 h - Brachydanio rerio [semi-statique])
CL50 poissons 2	210 mg/l (96 h - Brachydanio rerio)

Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)	
CL50 poisson 1	> 5000 mg/l (96 h - Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (48 h - Daphnia magna)

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ
ZP-5B

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION
ZP-5B

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

Talc (14807-96-6)

BCF poissons 1	(no known bioaccumulation)
----------------	----------------------------

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION
13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (non-vrac)	: Non réglementé
DOT (vrac)	: Non réglementé
TMD	: Non réglementé
IATA	: Non réglementé
IMDG	: Non réglementé

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres renseignements : Pas d'informations supplémentaires disponibles.
 Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION
15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency américaine (ou en sont exclus).

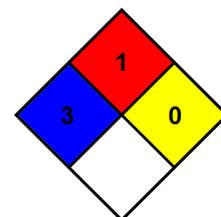
Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Minéraux du groupe des chlorites	n° CAS 1318-59-8
Phosphate trisodique, dodécahydrate	n° CAS 10101-89-0

Polyalkylèneoxyde heptaméthyltrisiloxane (27306-78-1)

Flag réglementaire EPA TSCA	XU - XU - indique une substance qu'il n'est pas nécessaire de déclarer en vertu de la règle de déclaration des mises à jour des inventaires (Inventory Update Reporting Rule), c.-à.-d., la mise à jour partielle de la base de données de l'inventaire de la loi sur les substances toxiques (TSCA Inventory Data Base); Rapports de production et de site (40 CFR 710(C))
-----------------------------	---

Danger pour la santé NFPA : 3
 Danger d'incendie NFPA : 1
 Réactivité NFPA : 0



Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

15.2. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - É.-U.

ZP-5B	
Réglementations nationales ou locales	Ce produit contient des produits chimiques reconnus dans l'État de Californie comme étant susceptible de causer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur

RUBRIQUE 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission	: 10/18/2016
Date de révision	: 11/29/2021
Autres renseignements	: Les risques associés à ce SDS s'appliquent au produit à pleine concentration. En diluant le produit avec de l'eau, les risques seront réduits. Il est de la responsabilité de l'employeur/ l'utilisateur de déterminer l'équipement de protection personnel adéquat et les mesures de sécurité à prendre lors de l'utilisation du produit dilué.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.